COMMUNE DE BARON COMPTE RENDU SEANCE DU 01 mars 2017

L'an deux mille dix sept le 1^{er} mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Monsieur Christian PETIT Maire

<u>Présents</u>: Mesdames: Virginie **BRICE**, Alice **DALEIRAC**, Emmanuelle **ROME**, Madame Patricia **PERRIER**

Messieurs: Edmond DOROCQ, Roland DUMAS, Didier PASCAL,

Absents représentés : Monsieur Olivier COULET donne pouvoir à Mme Alice DALEIRAC

Monsieur Romain PASCAL donne pouvoir à M. Didier PASCAL

Absent excusé: Monsieur Michel PEYDRO.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du comité. Virginie **BRICE** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU CM DU 25/01/2017

Approbation à l'unanimité.

2- VOTE DES COMPTES ADMISTRATIF ET DE GESTION 2016 *Ateliers*

	. •		
F0	nctio	nner	nent

Dépenses	40 462.67 €
Recettes	50 168.92 €
Résultat de l'exercice	9 706.25 €
Résultat reporté 2015	- 9 590.12 €
Résultat de clôture	116.13 €

Investissement

Dépenses	29 966.36 €
Recettes	33 596.59 €
Résultat de l'exercice	3 630.23 €
Résultat reporté 2015	12 471.90 €
Résultat de clôture	16 102.13 €

Résultat de clôture global 2016 116.13 + 16 102.13 = <u>16 218.26 €</u>

Approbation à l'unanimité

Commune

Fonctionnement

Dépenses émises	218 283.01 €
Recettes émises	351 050.58 €
Recettes annulées	2 215.29 €
Recettes Nettes	348 835.29 €
Résultat de l'exercice	130 552.28 €
Résultat reporté 2015	146 920.40 €
Transfert de résultat CCAS	70.43 €
Résultat de clôture	277 543.11 €

Investissement

Dépenses émises	237 853.68 €
Dépenses annulées	908.70 €
Dépenses nettes	236 944.98 €
Recettes émises	73 353.82 €
Résultat de l'exercice	- 163 591.16 €
Résultat reporté 2015	17 624.48 €
Résultat de clôture	- 145 966.68 €

Résultat de clôture global 2016 277 543.11 € - 145 966.68 € = <u>131 576.43 €</u>

Approbation à l'unanimité

3 – DELIBERATION POUR AMORTISSEMENT EXTENSION ELECTRIFICATION

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que suite à l'extension pour l'alimentation du réseau basse tension au hameau de Bézut effectuer en 2016 il conviendrait de préparer les dotations aux amortissements.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le maire précise :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire. Toutefois, une commune peut, par délibération, adopter un mode d'amortissement dégressif, variable, ou réel;
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M14.

Pour les immobilisations incorporelles, les frais d'études et les frais d'insertion non suivis de réalisation et les frais de recherches et de développement, la durée d'amortissement ne peut excéder 5 ans. Pour les subventions d'équipement versées, la durée d'amortissement ne peut excéder 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, et 15 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit public.

L'assemblée délibérante peut fixer un seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an.

En conclusion, pour les autres immobilisations, Monsieur le maire propose les durées d'amortissements suivantes :

Biens	Montant amorti	Durées d'amortissement	Annuité
Réseau d'extension électrique	2 844.04	5 ans	568.81
basse tension			

Après en avoir délibéré, valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal décide :

- d'adopter la durée et le montant de l'amortissement telle qu'indiqué dans le tableau ci-dessus
- de charger Monsieur le maire de faire le nécessaire.

4 – TARIF PUBLICITAIRE

Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal que des encarts publicitaires ont été insérés dans notre bulletin municipal annuel (L'Echo de l'Arque) et qu'il conviendrait de fixer les tarifs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de fixer ces tarifs comme suit :

- ½ page 400 €
- 1/4 page 300 €
- 1/8 page 200 €

Autorise Monsieur Le Maire à couvrir les factures correspondantes.

5- PROJET AIRE DE LOISIRS

Une première présentation a été réalisée. Le projet est approuvé à l'unanimité. Une enveloppe budgétaire prévisionnelle de 40 000€ a été allouée.

6 – QUESTIONS DIVERSES

- SCOTT va être transformé en PETR et absorbe le Pays d'Uzège Pont du Gard.
- Lettre CAYRIER Mathilde demande classée sans suite à l'unanimité.

La secrétaire Virginie BRICE Le Maire Christian PETIT